

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : STGS Vendée (Anaïs TOUVRON)  
16 Rue Gustave Eiffel –ZA La Gendronnière  
85170 Le Poiré sur Vie
- **pour le compte de** : M. Pascal RAVELEAU  
12bis rue des Anémones  
85170 BELLEVIGNY
- **Ets chargée des travaux** : STGS Vendée (Anaïs TOUVRON)  
16 Rue Gustave Eiffel  
85170 Le Poiré sur Vie
- **Pour le chantier** :
  - Lieux des travaux* : 9 rue des Anémones
  - Objet des travaux* : Réalisation d'un branchement neuf en eau potable
  - Date des travaux* : Du 23/09/2024 AU 23/10/2024
  - Durée des travaux* : 1 jour

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **La voirie étant neuve, la remise en état à l'identique des lieux après travaux sera exigée.**  
Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.
- **Une réception des travaux sera effectuée à l'achèvement des travaux avec l'entreprise (prendre rendez-vous avec les services de la mairie : [mairie@bellevigny.fr](mailto:mairie@bellevigny.fr)).**

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 2 septembre 2024

Le Maire,  
  
Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques